

Numéro	02
Objet	CONVENTION NPNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN) : AJUSTEMENT N°1
Rapporteur	Alain MOSER

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs – non-participation) : 119

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

Excusés : BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Ne prend pas part au vote :

- **Présents :** LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, THOMAS Christine, GIRARDIN Olivier, CHEVALIER Bertrand.
- **Excusés et ont donné pouvoir :** BRET Marc, CHAMPAGNE Bernard, GANTELET Bruno, GONCALVES José, GUILLAUMET Virginie, LE CORRE Marie.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
119	11	119		

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022

**CONVENTION NPNRU
(NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN) :
AJUSTEMENT N°1**

Annexe : Ajustement n°1 à la convention NPNRU

Exposé :

Par délibération n° 22 du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la convention pluriannuelle de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) portant sur le quartier Jules Guesde à Troyes.

Le règlement général de l'ANRU permet deux types de modifications possibles au programme conventionné qui sont encadrés :

- par des ajustements dits « mineurs » au sens de l'ANRU, consistant en des évolutions ou modifications n'impactant pas l'économie générale du projet pour l'ANRU. Ces ajustements sont signés par un cercle restreint de signataires (l'Etat, l'ANRU, Troyes Champagne Métropole en tant que porteur du projet et les maîtres d'ouvrages éventuellement impactés), permettant ainsi une validation plus souple et plus rapide des modifications apportées à la convention.
- par des avenants, dans le cas d'évolutions « majeures » impactant pour l'ANRU l'économie générale du projet. Ces avenants sont signés par tous les signataires du contrat initial. Par délibération n° 19 du 11 octobre 2019, le conseil communautaire a ainsi approuvé l'avenant n°1 à ladite convention. Cet avenant a permis d'intégrer le projet d'intérêt régional Chantereigne au programme conventionné et a permis des modifications « techniques » concernant le projet d'intérêt national Jules-Guesde.

Afin d'intégrer deux modifications à la mise en œuvre du projet Jules-Guesde, il vous est proposé l'ajustement n°1 annexé au présent rapport.

- Volet n°1 de la maquette financière « Ingénierie – relogement des ménages avec minoration de loyer » : en accord avec le bailleur Troyes Aube Habitat, répartition de l'enveloppe de subventions ANRU à hauteur de 50% pour chaque bailleur relogeur.

Situation actuelle n°1 :

Libellé	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU
Relogement des ménages avec minoration de loyer	Troyes Aube Habitat	360 000 €	100 %	360 000 €

Après ajustement n°1 :

Libellé	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU
Relogement des ménages avec minoration de loyer	Troyes Aube Habitat	180 000 €	100 %	180 000 €
Relogement des ménages avec minoration de loyer	Mon Logis	180 000 €	100 %	180 000 €

- Volet n°2 de la maquette financière « Aménagement » : changement de maître d'ouvrage pour l' « opération d'aménagement d'ensemble n°1 : secteur central » de Troyes Aube Habitat à Troyes Champagne Métropole.

Dans l'attente de la consolidation du montage opérationnel du projet (aménagement des espaces publics), la convention ANRU prévoyait :

- d'une part, que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit fléchée au profit du bailleur, propriétaire des terrains au moment de signer ladite convention.
- d'autre part, que TCM assume la charge financière de cette opération en tant que porteur de projet.

TCM, en tant que porteur du projet ANRU reprend donc la maîtrise d'ouvrage et passera par mise en concurrence une délégation de sa maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération et bénéficiera des subventions ANRU liées. TCM conserve donc la charge des aménagements des espaces publics.

Situation actuelle n°1 :

Libellé	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU
Aménagement d'ensemble n°1 : secteur central	Troyes Aube Habitat	16 303 979,70 €	35 %	5 706 392,90 €

Après ajustement n°1 :

Libellé	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU
Aménagement d'ensemble n°1 : secteur central	Troyes Champagne Métropole	16 303 979,70 €	35 %	5 706 392,90 €

Compte tenu du fait qu'un ajustement sera conclu, seuls l'Etat, l'ANRU, Troyes Champagne Métropole, Troyes Aube Habitat et Mon Logis en seront signataires.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'ajustement n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues dans la maquette financière présentée en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ajustement n°1 présenté en annexe.**